



# ACADEMIE DE NANTES

Liberté  
Égalité  
Fraternité

Division des moyens

Nantes, le 07 octobre 2025

Moyens 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degrés privés – DM2

Dossier suivi par :

Julie NICOLAZO PERAIN

Tél : 02 40 37 37 58

Mél : [ce\\_dm2@ac-nantes.fr](mailto:ce_dm2@ac-nantes.fr)

4, rue de la Houssinière  
BP 72616 - 44326 Nantes CEDEX 03

N°25-875

La Rectrice de la Région académique Pays de la Loire  
Rectrice de l'Académie de Nantes  
Chancelière des universités

à

Mesdames et Messieurs les Directrices et Directeurs  
des lycées professionnels privés sous contrat  
d'association

S/C de mesdames les inspectrices et messieurs les  
inspecteurs d'académie, directrices et directeurs  
académiques des services de l'éducation nationale

**Objet :** Rentrée scolaire 2026 – demandes d'évolution concernant la carte des langues

Dans le cadre de la préparation de la rentrée 2026, je vous prie de bien vouloir m'informer de vos demandes éventuelles d'évolution de la carte académique des langues qui vous a été communiquée le 07 février 2025 : LVA, LVB, sections européennes, modification d'une discipline non linguistique (DNL).

Pour précision, les élèves démarrent dans leur très grande majorité l'apprentissage de l'anglais dès le CP, la LVA au lycée est par défaut l'anglais, sauf avis contraire et justifié.

Qu'il s'agisse d'une section européenne ou d'un enseignement en DNL, la certification complémentaire doit déjà être détenue par l'enseignant lors de la procédure de demande d'ouverture.

Pour rappel, en ce qui concerne l'enseignement en DNL (SELO et hors SELO) : une actualisation est nécessaire à réaliser en cas de prise en charge par un nouvel enseignant de tout ou partie d'une DNL existante, par rapport à la situation de l'année précédente.

Vous allez recevoir un lien le vendredi 10 octobre 2025 vous permettant de renseigner un questionnaire en ligne. Votre demande motivée doit être renseignée pour le mercredi 05 novembre 2025 au plus tard.

Pour votre information, vos demandes d'évolution feront l'objet de plusieurs phases de recueil des avis : une phase auprès des Directions diocésaines pour les établissements confessionnels, une phase auprès des corps d'inspection et une phase auprès des IA-DASEN.

Katia BÉGUIN

*Pour la Rectrice et par délégation  
La Secrétaire Générale Adjointe  
Directrice de la prospective et des moyens*

Annie FORVEILLE

Copie pour information :

Messieurs les Directeurs Diocésains de l'Enseignement Catholique  
Monsieur le Président de l'AREPLAE